

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 21 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 21 novembre, a adopté cinq délibérations du gouvernement ; adopté 7 arrêtés et examiné 18 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis et examiné trois rapports d'information.

1. Délibérations du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour quatre affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la SARL Korail Alimentation à agrandir le commerce de détail « Korail alimentation » situé à Wé, à Lifou.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la publication de la liste des candidats et des candidatures individuelles aux élections à la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie du 12 décembre 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les dates des soldes et de l'opération « black Friday » pour l'année 2018, en accord avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI-NC), le syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie (SCNC) et le syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC) :
 - soldes d'été : du samedi 6 janvier au dimanche 28 janvier 2018,
 - soldes d'hiver : du samedi 28 juillet au dimanche 12 août 2018,
 - « black Friday » : vendredi 23 novembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'ouverture au public de l'immeuble le Santal, suite à l'avis favorable du comité territorial de sécurité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et la société TPNC SAS et habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à le signer (16,4 millions de francs). Le marché, conclu avec un groupement d'entreprises dont la TPNC SAS, a pour objet la construction d'un laboratoire de géochimie pour la DIMENC et d'un bâtiment administratif pour la DITTT, au 1bis rue Unger à la Vallée- du-Tir à Nouméa.

Secteur de l'énergie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2017 de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE) à la somme de 2,4 milliards de francs, répartie en 1,2 milliard pour la section de fonctionnement et 1,2 milliard pour la section d'investissement.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2017-913/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie afin d'y ajouter un poste supplémentaire, pour atteindre l'ouverture de huit postes au total.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a également émis douze avis favorables sur des autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret relatif au renfort des effectifs du tribunal de première instance de Nouméa et à la mise en œuvre de moyens de communication audiovisuelle pour certaines audiences de celui-ci.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 9 avis favorables et 12 avis défavorables sur des demandes de reconnaissances du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.

Communications du président et des membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport d'information sur le compte administratif 2016 de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), qui s'établit en recettes à 3,9 milliards de francs et en dépenses à 2,9 milliards de francs. Le résultat global de l'exercice est de 985,6 millions de francs. Au 31 décembre 2016, le résultat global cumulé, correspondant au fonds de roulement, ressort à 806 millions de francs, décomposé en résultat d'investissement cumulé à 1,4 milliard de francs et en résultat de fonctionnement cumulé à 2,2 milliards de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport d'information sur le compte financier 2016 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC), qui est arrêté à 2,8 milliards de francs en recettes et à 2,1 milliards de francs en dépenses. Le résultat global cumulé au 31 décembre 2016 se décompose à 3 milliards de francs en résultat de fonctionnement et à 2,5 milliards de francs en résultat d'investissement. Le fonds de roulement s'établit à 5,5 milliard de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport d'information sur le compte administratif 2016 du centre de documentation pédagogique de la Nouvelle-Calédonie (CDP-NC). En 2016, le résultat global de l'exercice s'établit à 24 millions de francs dont 23 millions de francs en section de fonctionnement et 1 million en section d'investissement. Le résultat cumulé de clôture 2016, après reprise des résultats antérieurs, s'établit à 29,5 millions de francs. Il se décompose à 24 millions de francs en résultat d'investissement cumulé et à 5,2 millions de francs en résultat de fonctionnement cumulé.